



La Rochelle, le 19 mars 2021

Monsieur le directeur,

Au mois de décembre 2020, une stagiaire n'ayant pas les compétences nécessaires n'a pas été qualifiée en qualité de marin du groupe 1.

Cette stagiaire a fait un recours et a proféré des accusations graves envers les formateurs marins pour des faits de sexisme, racisme et discriminations.

Suite à ce recours, les formateurs ont dû rédiger pas moins de 6 rapports différents à la demande de la direction générale. Ces rapports, factuels et circonstanciés ont été envoyés en temps et en heure par les agents.

À ce jour, aucune réponse n'a été apportée par la direction générale.

Les formateurs marins exercent leurs fonctions avec bienveillance, professionnalisme et probité. Ils sont profondément affectés par cette situation qui perdure et porte atteinte à la crédibilité des formations maritimes.

**Nous demandons à la direction générale de régler cette affaire au plus vite afin qu'un climat serein soit rétabli très rapidement au sein des formations maritimes.**

L'intersyndicale de l'ENDLR

Denys Simon    Françoise Desmet    Patrick Pralong    Francis Anaya